

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 13 FEVRIER 2026 à 16 h 00**

Le Conseil Municipal valide le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 18 décembre 2025. Une minute de silence est observée suite au décès de Mr Quémener Vincent , employé au service technique de la commune.

### **URBANISME**

La commune n'exerce pas son droit de préemption sur les propriétés suivantes ;

La propriété bâtie , cadastrée AC 55 , située 6 rue des champs.

La propriété bâtie , cadastrée AC 46 , située 3 place le saux.

La propriété bâtie , cadastrée AK 121, située 25 rue de Poul an Od

La propriété bâtie , cadastrée AC 13 ,située 6 place Tanguy Prigent .

La propriété bâtie ,cadastrée AC 97 , située 20 rue des champs.

### **RAPPORTS DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS**

Une réunion préalable au commencement des travaux s'est tenue avec les entreprises retenues pour planifier le déroulement des travaux de l'église. Les travaux vont démarrer la semaine prochaine.

Le Conseil Municipal valide le projet de réalisation des travaux d'éclairage public pour le renouvellement de câbles et le réaménagement du Parc de Kernitron pour une participation communale estimée à 17 750,00 € .

Le Conseil Municipal valide la convention à intervenir avec le Conseil Départemental pour un projet d'aménagement de cheminement piéton sur la Route départemental N° 78 , au niveau de Land Kervern.

Dans le cadre de l'achèvement des travaux du lotissement Castel Dour à Lanmeur, une visite de réception définitive est programmée le vendredi 27 février .

Le Maire informe le Conseil Municipal du risque de fermeture d'une classe à la rentrée de septembre 2026.L'annonce sera faite après les élections.Le Mairee s'interroge sur le bien fondé de ces fermetures de classe.

### **FINANCES**

La commission Finances s'est tenue le vendredi 06 février 2026 à 18 h 00 pour présenter les résultats 2025 et les budgets primitifs 2026.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder pour l'année 2026 à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,

Le Conseil Municipal valide les budgets primitifs 2026 avec une reprise anticipée provisoire des résultats 2025 , compte-tenu de l'impossibilité de la DGFIP de présenter les résultats 2025 suite à un dysfonctionnement informatique du serveur Hélios , qui est dans l'impossibilité de fournir les comptes de gestion. L'approbation de ces derniers est reportée à une date ultérieure.

Le Conseil Municipal approuve les participations suivantes au Budget Primitif 2026 ;

Une subvention d'équilibre de 10 000 € est validée au BP 2026 de la Commune pour le BP 2026 du CCAS.

Une participation de 674.88 € par élève est validée pour l'année 2026 à l'Ecole Notre Dame de Kernitron, pour 31 élèves domiciliés dans la commune.

Une participation de 919.67 € est votée à l'Association des Maires du Finistère .

Une participation de 130 € est votée à l'Association des Maires Ruraux du Finistère.( AMR )

Une participation de 875.88 € est votée en 2025 à l'Association BRUDED ( Bretagne Rurale et Rurbaine pour le développement durable )

Une participation de 152 € est votée au RASED (1 € par élève).

Le Conseil Municipal fixe les montants suivants pour les locations verbales pour occupation du domaine public de l'année 2026 :

-BAR ; -TABAC PMU: 527 € (y compris l'agrandissement);

. RESTAURANT « LE COMPAGNON » : 436 € ;

L'implantation d'une terrasse démontable de saison, sur domaine public à une somme forfaitaire de 100 €, par saison.

Le Conseil Municipal accorde une annulation partielle de 284.66 € pour l'année 2025 à Mme LE COGGUEN (restaurant Le Compagnon ) suite à une cessation d'activité.

Les résultats provisoires 2025 des comptes administratifs et les budgets primitifs 2026 ont été présentés par Mme ROUSVAL-DILASSER Morgane

*Les Budgets Primitifs 2026 suivants sont votés avec une reprise anticipée provisoire des résultats 2025 (Commune, Lotissements Castel Dour et Ruvarcq , lotissement Parc ar Chapel et chaufferie bois ) ;*

COMMUNE	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	2 694 482	2 694 482
Investissement	1 873 786	1 873 786

Lotissement Castel Dour et Ruvarc	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	231 497.86	231 497.86
Investissement	123 497.86	123 497.88

Lotissement Parc Ar Chapel	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	52 860	52 860
Investissement	52 860	52 860

Chaufferie bois	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	77 344.90	77 344.90

Les élus maintiennent les taux de la fiscalité directe locale 2025 pour l'année 2026.

Le taux de la TH est de 15.19%

Le taux du foncier bâti est de 36.41%.

Le taux de la Taxe foncière non bâtie (TFNB) est de 48,30 % .